

Recommandations aux auteurs de la revue *ergoThérapies*

I - LIGNE ÉDITORIALE

La revue *ergoThérapies* est publiée par l'Association nationale française des ergothérapeutes (ANFE) pour soutenir le développement de la profession d'ergothérapeute en France. Ce soutien passe par la communication, entre professionnels, des **travaux de recherche et innovations pratiques susceptibles d'aider les ergothérapeutes à faire évoluer leur pratique, en cohérence avec les avancées au niveau international.**

Elle publie, en français ou en anglais (avec titres, résumés et mots-clés bilingues français/anglais), des articles scientifiques originaux, des revues de littérature, des articles de pratique professionnelle ou d'opinion, des retours d'expérience, et sous la forme de rubriques des fiches de lecture, des entretiens et des fiches méthodologiques ou lexicales dans les domaines relatifs à l'ergothérapie et à ses applications pratiques ou théoriques. Des articles issus de mémoires (de fin d'études, de cadres de santé, universitaires...) sont les bienvenus sous réserve de leur présentation selon les règles établies pour les articles.

L'utilisation de l'Intelligence artificielle (IA) est acceptée, mais l'IA ne doit pas être utilisée pour créer le contenu présenté : les articles publiés doivent être l'expression d'expériences réellement vécues. Si l'IA a été utilisée lors d'une étude, d'une pratique, ou pour soutenir l'expression de parties ciblées (ex : soutien méthodologique, traitement de données, réécriture partielle...), cela doit être explicitement mentionné dans l'article. Dans le même esprit, la réutilisation de textes déjà publiés (plagiat ou auto-plagiat) n'est pas acceptée, mais la richesse et la diversité des références et des données probantes utilisées est encouragée et doit être transparente. La revue *ergoThérapies* utilise un logiciel d'analyse de texte pour certifier l'absence de plagiat et l'utilisation raisonnée de l'IA.

La revue *ergoThérapies* est une revue payante. L'ANFE, éditeur principal, devient propriétaire des textes à partir de leur publication : les articles de la revue *ergoThérapies* sont donc soumis aux droits d'auteurs. L'ANFE autorise leur publication dans d'autres revues après demande écrite de l'auteur, mais n'autorise pas leur diffusion libre sur Internet. Le contenu des articles reste sous la responsabilité des auteurs et n'engage en rien la responsabilité de la revue *ergoThérapies*.

II - PROCÉDURE DE SOUMISSION

Toute proposition d'article doit être adressée en un exemplaire informatique (par courriel), accompagné des photos des auteurs, à la rédaction de la revue : revue.secretariat@anfe.fr.

À la soumission de leur article, les auteurs doivent annoncer au comité de rédaction **dans quelle catégorie d'article** ils souhaitent positionner leur article. Le comité de rédaction se réserve le droit de modifier la catégorie d'article dans laquelle l'auteur a souhaité positionner son article. Dans ce cas, l'auteur est prévenu par le comité de rédaction avant que le processus de relecture soit entamé.

Dans un premier temps, l'article soumis est expertisé par le comité de rédaction qui vérifie la conformité de l'article aux recommandations aux auteurs et qui statue sur l'intérêt de publication de l'article au regard de la ligne éditoriale. Dans un deuxième temps, l'article anonymisé est envoyé pour correction à deux relecteurs indépendants sélectionnés en fonction de leur expertise sur la thématique abordée dans l'article. Ces deux relecteurs restent anonymes pour les auteurs. Des modifications plus ou moins importantes peuvent être suggérées par ces deux relecteurs. Ces suggestions doivent être prises en compte par les auteurs dans leurs nouvelles versions d'articles ou, si elles ne sont pas prises en compte, doivent être discutées et argumentées. Les relecteurs se positionnent sur la décision de publication de l'article. Plusieurs allers-retours entre auteurs et relecteurs sont possibles. Après le processus de relecture, le comité de rédaction statue sur la publication définitive ou non de l'article. En aucun cas la revue n'est engagée vis-à-vis des auteurs des manuscrits qui lui sont adressés avant cette décision définitive.

Pour chaque publication d'article original, les auteurs cèdent leurs droits à l'ANFE : tous les auteurs de l'article doivent signer une autorisation de publication avant la parution de l'article. Si l'article a déjà été publié ou s'il a été soumis à publication dans une autre revue, il devra être accompagné d'un écrit émanant de la revue en question : celle-ci doit expressément autoriser sa republication, expliciter ses conditions et mentionner la référence bibliographique exacte de la précédente publication.

Chaque article publié dans la version papier de la revue *ergoThérapies* est également publié dans sa version numérique sur internet, sur le site <https://revue.anfe.fr>. La plupart des articles sont également transformés en version audio, et proposés à l'écoute dans une version podcastable.

Pour tout article publié, chaque auteur reçoit deux exemplaires de la revue papier, ainsi que la version pdf de son article, réservée à son usage personnel.

III - RECOMMANDATIONS TECHNIQUES

À la soumission de leur article, les auteurs doivent annoncer au comité de rédaction dans **quelle catégorie d'article** ils souhaitent le positionner. Les auteurs sont priés de se conformer aux règles de présentation de la catégorie d'article souhaitée, définies par la revue, et de vérifier si tous les éléments demandés ci-dessous sont présents lors de l'envoi à la rédaction.

1 - Recommandations en fonction de la catégorie d'article

Catégorie d'article	Résumé	Mots-clés	Messages clés pour l'ergothérapie	Nombre de mots (hors résumé et bibliographie)	Nombre de références bibliographiques minimum	Tableaux et/ou figures	Plan défini
Article scientifique original	Oui – 250 mots max	3 à 5	Oui – 100 mots max	4500 mots maximum	20 références minimum	Pas de limite	Oui
Revue de littérature	Oui – 250 mots max	3 à 5	Oui – 100 mots max	5500 mots maximum	30 références minimum	Pas de limite	Oui
Article de pratique professionnelle, Article d'opinion	Oui – 250 mots max	3 à 5	Oui – 100 mots max	4500 mots maximum	10 références minimum	Pas de limite	Oui
Retour d'expérience	Oui – 250 mots max	3 à 5	Oui – 100 mots max	3000 mots maximum	10 références minimum	1 ou 2 max	Oui
Fiche de lecture	Non requis	Non requis	Non requis	1200 mots maximum	Pas de minimum	1 visuel de l'ouvrage	Oui
Fiche méthodologique	Non requis	Non requis	Non requis	1200 mots maximum	Pas de minimum	1 ou 2 max	Non

En fonction de la catégorie choisie, l'article devra suivre le plan suivant, en personnalisant les titres et sous-titres pour les adapter au mieux au contenu réel de l'article :

• Article scientifique original ou Revue de littérature

Article long de forme scientifique, présentant une étude ou une démarche de recherche, avec la méthodologie appropriée et le plan standard des articles scientifiques. La revue de littérature en est une forme particulière, qui s'appuie sur l'étude de recherches publiées, et présente donc classiquement davantage de références bibliographiques.

TITRE / RÉSUMÉ / MOTS-CLÉS / MESSAGES CLÉS POUR L'ERGOTHÉRAPIE.

INTRODUCTION. L'introduction présente le contexte de l'article, la revue de littérature réalisée et la problématique soulevée. Les hypothèses de recherche et l'objectif de l'étude sont portés.

MÉTHODES. La méthodologie utilisée est décrite (matériel utilisé, méthode d'investigation, statistiques utilisées).

RÉSULTATS. Les résultats sont énoncés de manière claire et concise. L'utilisation de tableaux et/ou de figures est recommandée.

DISCUSSION. Les résultats sont discutés en fonction de la littérature. Les limites de l'étude sont présentées.

CONCLUSION.

REMERCIEMENTS.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.

• Article de pratique professionnelle ou Article d'opinion

Article long de pratique professionnelle, il présente un contexte d'exercice, un état de l'art (présentation théorique et référencée du sujet) qui soutient la démarche présentée, une intervention dans le domaine de l'ergothérapie, ainsi qu'une discussion développée abordant les limites et biais de l'intervention.

Un **article d'opinion** peut ne pas présenter d'intervention et être axé sur des sujets généraux ou des réflexions. Il doit également s'appuyer sur une introduction et un contexte référencé. La suite de son plan est plus libre.

TITRE / RÉSUMÉ / MOTS-CLÉS / MESSAGES CLÉS POUR L'ERGOTHÉRAPIE.

INTRODUCTION. L'introduction présente la problématique de terrain rencontrée ou la mise en place d'une nouvelle modalité d'évaluation, de traitement thérapeutique, d'accompagnement... L'objectif de l'article est indiqué.

SITUATION ET CONTEXTE. Le contexte de l'article est décrit : domaine d'exercice, structure de travail, spécificités, population accueillie, rôle de l'ergothérapeute, etc. Cette partie peut contenir :

➔ **Identification du problème.** La situation (ou le contexte) qui pose question est décrite (l'auteur peut s'appuyer sur une étude de cas) / Cette situation doit aboutir à un questionnement (problématisation).

➔ **Compréhension théorique du problème.** La revue de littérature est décrite. Elle fait référence à différentes théories/modèles/recherches... qui peuvent éclairer la question. Une synthèse de ces éléments théoriques est effectuée.

INTERVENTION. Il s'agit de l'expérience que vous souhaitez partager. Il est conseillé d'y inclure :

➔ **Élaboration de l'intervention.** Les objectifs de cette intervention sont décrits (pour quoi ? pourquoi ?). Les grandes lignes de l'organisation sont énoncées (méthodologie/comment ?)

➔ **Expérimentation.** Description et évaluation de l'intervention sont présentées (de quoi s'agit-il ? avant/après/à distance de l'intervention) (peut s'appuyer sur une étude de cas)

ANALYSE ET DISCUSSION. L'impact et les implications de l'intervention sont discutés (peut s'appuyer sur une étude de cas) / L'intérêt et les limites de l'intervention sont présentés.

CONCLUSION. Les apports de cette expérience, l'ouverture vers d'autres contextes et domaines sont énoncés.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.

• Retour d'expérience : présentation et analyse d'une intervention

Article court de pratique professionnelle, présentant une intervention ou une expérience vécue originale ou ayant un intérêt à découvrir pour les ergothérapeutes, ainsi que le retour des participants et un regard critique sur cette expérience.

TITRE / RÉSUMÉ / MOTS-CLÉS / MESSAGES CLÉS POUR L'ERGOTHÉRAPIE.

INTRODUCTION. L'introduction présente le contexte de l'intervention ou de l'expérience, en lien avec la littérature sur le sujet.

INTERVENTION/ACTIONS MENÉES. La présentation de l'intervention ou de l'expérience, ses objectifs et sa mise en œuvre sont décrits.

RETOUR D'EXPERIENCE Cette partie présente ce qui s'est passé, ce que les participants ont vécu, ce qu'ils disent de l'intervention

ANALYSE RÉFLEXIVE. Réflexions des auteurs sur ce qui s'est passé, comment on explique ce qui s'est déroulé.

CONCLUSION. Les apports et intérêts de cette expérience, l'ouverture vers d'autres contextes et domaines sont énoncés.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.

• Fiche de lecture

Présentation d'un ouvrage, d'un chapitre d'ouvrage ou d'un article, présentant un intérêt pour les ergothérapeutes et leur pratique.

TITRE DE L'OUVRAGE présenté et références bibliographiques exactes (si possible visuel de la 1^{re} de couverture).

PRÉSENTATION DU OU DES AUTEURS DE L'OUVRAGE.

PRÉSENTATION DU CONTENU DE L'OUVRAGE.

COMMENTAIRE SUR LE CONTENU/INTÉRÊT POUR LES ERGOTHÉRAPEUTES.

CONCLUSION.

2 - Recommandations communes à toutes les catégories d'articles

Le texte est saisi dans une police simple, corps 12, interligne simple. Les majuscules ne sont utilisées que pour les sigles et les titres principaux. Les soulignements ne doivent pas être utilisés. L'italique et le gras sont autorisés dans le texte ; il est notamment d'usage d'utiliser l'italique pour les mots d'origine étrangère et les titres de livres. Les parenthèses et les « listes à puces » doivent être évitées. Les pages des articles doivent être numérotées.

La première fois qu'un sigle apparaît, il doit être indiqué en toutes lettres avec une majuscule au début du premier mot, puis le sigle est mentionné entre parenthèses. Ex : Association nationale française des ergothérapeutes (ANFE).

Les notes de bas de page sont autorisées dans le texte de l'article et dans les annexes, mais pas dans le titre, le résumé, les mots-clés, les messages clés ni les références bibliographiques.

Le point médian ne doit pas être utilisé, mais d'autres formes d'écriture dite « inclusive » le peuvent (choix ou alternance d'un genre, utilisation de termes épiciques), si la démarche est expliquée aux lecteurs, dans l'article ou dans une note en amont.

• Présentation de la page de titre

Cette page comprend : le prénom et le nom de chaque auteur, sa fonction et/ou qualité, ses coordonnées professionnelles ou son affiliation ; le nom souligné, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse de courrier électronique de celui à qui la correspondance relative au manuscrit sera adressée. Le premier auteur cité est le principal contributeur, le nom des autres auteurs est porté en fonction de leur participation décroissante à l'article. **Tous les auteurs doivent avoir effectivement contribué à l'écriture de l'article** au sens des [recommandations internationales du ICMJE](#) : on ne peut citer un auteur à titre honorifique. Le titre doit figurer en français, et en anglais si possible.

Cette page doit être complétée d'une photographie ou d'une illustration du sujet de l'article, libre de droit ou avec autorisation de son auteur : cette image, de bonne qualité numérique, sera publiée dans la version numérique de l'article.

• Présentation du résumé (si requis)

Le texte est précédé d'un résumé en français de 250 mots maximum, reprenant le plan de l'écrit. En cas d'acceptation de l'article, après le processus de révision, ce résumé sera traduit en anglais, par l'auteur ou des traducteurs de la revue.

• Présentation des mots-clés (si requis)

5 mots-clés maximum. Si l'article traite de l'ergothérapie, le terme *Ergothérapie* doit y figurer.

• Présentation des messages clés pour l'ergothérapie (si requis) :

Encadré en début d'article qui exprime, en 3 à 6 lignes maximum :

- le message principal de l'article (ce qu'il faut retenir),
- les intérêts de l'article pour la pratique,
- les intérêts pour les décideurs.

• Présentation des titres de paragraphes

Les titres de paragraphes doivent apparaître clairement, et permettre de bien différencier les différents niveaux de titres. **Les titres proposés dans les plans-types peuvent être modifiés et personnalisés.**

• Présentation des figures et/ou tableaux

Le texte sera plus agréable à lire s'il est accompagné de tableaux ou de figures (schémas, illustrations ou photos).

Ils comportent une légende et sont numérotés (ex : *Figure 1 : Orthèse d'extension du pouce ; Tableau 1 : moyennes (écart-types des scores au Test Box and Blocks)*). Dans le texte, une figure ou un tableau sera signalé par les mentions suivantes : (fig. 1) ou (tableau 1) selon le cas.

Les images ou photographies sont envoyées en format numérique (jpeg, png), en fichier séparé de l'article. Elles sont **légendées** (doivent comporter un titre) et sont **citées** dans le corps de l'article. L'anonymat des personnes figurant sur les photos doit être respecté. Pour toute photo, indiquez le crédit photographique ou l'auteur de la photo. Toute image ou photographie proposée dans l'article ne pourra être publiée qu'avec l'autorisation écrite de l'éditeur original (image) et/ou de la personne photographiée (photo).

• Références bibliographiques

Les références bibliographiques suivent la présentation proposée par la 7^e édition du *Publication Manual* de l'**American Psychological Association (APA)**, à savoir :

Dans le corps du texte :

Les articles ou ouvrages auxquels il est fait référence dans le texte sont indiqués dans le corps du texte, par le nom de l'auteur et l'année de publication entre parenthèses (ex : Morin, 1990). Pour une citation, on ajoutera la ou les pages (ex : Morin, 1990, p. 2 ou p. 134-135). Si plusieurs articles ou ouvrages d'un même auteur publiés la même année sont cités, on ajoutera a, b, c, etc. après l'année de publication. Les noms des auteurs sont mentionnés jusqu'à deux. Au-delà on utilisera la mention *et al.*

Pour la bibliographie finale :

Les références intégrales seront listées en fin d'article dans une section « Références bibliographiques ». **Toute référence citée en fin d'article doit apparaître dans le texte.** Les titres des revues doivent être cités en toutes lettres. Si le *doi* existe, il doit être mentionné. Tous les auteurs doivent être mentionnés, dans la limite de 20 auteurs. La liste de références est présentée par ordre alphabétique de noms d'auteurs, sans distinction de catégories, mais avec une présentation propre à chaque type de référence :

→ **Article de périodique** : Nom de l'auteur ou autrice, Initiale. (Date). Titre de l'article. *Nom de la revue*, volume(numéro), page de pages. DOI ou URL

→ **Ouvrage entier** : Nom de l'auteur ou autrice, Initiale. (Date). *Titre du livre* (édition, volume). Nom de la maison d'édition. DOI ou URL

→ **Chapitre d'ouvrage** : Nom de l'auteur ou autrice, Initiale. (Date). Titre du chapitre. Dans Initiale. Nom de l'auteur-e & Initiale. Nom des auteurs (dirs.), *Titre du livre* (pp. page de pages du chapitre). Nom de la maison d'édition. DOI ou URL

→ **Page Internet** : Nom de l'auteur ou autrice, Initiale. (Date). *Titre du document*. Nom du site. Consulté le [Date] sur [URL]

Les références non citées dans le texte sont portées après les références bibliographiques sous les mentions : « Ressources Internet » (pour les références propres au web) et « Références complémentaires » (articles et ouvrages pour aller plus loin). Leur nombre est limité et ne doit pas dépasser 25 % des références citées dans le texte de l'article.

L'utilisation d'un logiciel de gestion de références bibliographiques de type Zotero, Mendeley, Endnote est recommandée.

Cette revue est la vôtre. À vos claviers !